



jti CERTIFIÉ

Certifié selon le programme JTI et CWA 17493:2019 par BNA - Accrédité par le SOAC selon ISO/IEC 17065:2012.

BNA
BUREAU NATIONAL D'ACCREDITATION

Site web: www.ecoetfinances.com Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

BRVM
BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES
Afrique de l'Ouest

Message de la Rédaction

Bonjour chers partenaires et lecteurs.

Nous tenons à vous exprimer notre gratitude pour l'intérêt que vous portez à notre média. Nous vous souhaitons, une bonne et heureuse année 2026 et profitons de l'occasion pour vous informer que nous serons en congés à partir du lundi 12 au lundi 26 janvier 2026.



TRANSFORMATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT À LOMÉ

RAMCO et LG Electronics inaugurent la nouvelle boutique LG Assivito

Page 3

LA CONSOLIDATION QUINQUENNALE, 99,15 % DE PROGRESSION EN 5 ANS



La BRVM clôture l'année 2025 avec une progression remarquable de 25,26 % P.4

DISTINCTIONS INTERNATIONALES PRESTIGIEUSES



Ecobank distinguée par de multiples récompenses en 2025, marquant quatre décennies de leadership bancaire panafricain P.2

GHANA

Afreximbank enterre sa hache de guerres sur le différend financier qui menaçait la trajectoire macro-économique P.6



CANALBOX

FIBREZ SANS FRAIS

PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE L'INSTALLATION À 0 FCFA*

*Paiement du premier forfait mensuel à la souscription

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX POUR TESTER VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Google Play App Store

8866 www.canalbox.tg

Coût de l'appel : 20 FCFA.

ECO & FINANCE, premier quotidien certifié par JTI au Togo

Distinctions internationales prestigieuses

Ecobank distinguée par de multiples récompenses en 2025, marquant quatre décennies de leadership bancaire panafricain

Ecobank, le premier groupe bancaire panafricain, a reçu en 2025 de nombreuses distinctions internationales prestigieuses, faisant de cette année une année de référence pour le Groupe, qui célèbre également son 40^e anniversaire. Ces reconnaissances couvrent notamment le financement du commerce, la banque des PME, l'innovation digitale, la gestion de trésorerie, les marchés de capitaux et la performance institutionnelle, et soulignent la solidité et la portée de la plateforme bancaire panafricaine développée par Ecobank depuis quatre décennies.

Au cours de cette année charnière, marquée à la fois par l'héritage et la dynamique de croissance, Ecobank a été honorée par plusieurs institutions et publications de référence du secteur financier, dont Global Finance, Euromoney, African Banker, All Africa Business Leaders Awards (AABLA), ainsi que d'autres leaders d'opinion reconnus, avec notamment les distinctions suivantes :

- Global Finance - Meilleure banque en Afrique
- Global Finance - Meilleure banque de financement du commerce en Afrique
- Global Finance - Meilleure banque de gestion de trésorerie en Afrique
- Euromoney - Meilleure banque pour les PME en Afrique
- Euromoney - Meilleure banque digitale en Afrique
- Euromoney - Meilleure banque de gestion de trésorerie en Afrique 2025
- Euromoney - Transaction Banker of the Year 2025 en Afrique (Isaac KAMUTA)
- African Banker Awards - Banque de l'année AFAWA
- Global Banking & Markets Africa Awards 2025 - Transaction obligataire de l'année - Institutions financières
- All African Business Leaders Awards (AABLA) - Entreprise de l'année

Ces distinctions saluent



la capacité d'Ecobank à connecter les marchés, stimuler le commerce et fournir des solutions financières intégrées à grande échelle à travers l'Afrique. Elles reflètent également le leadership du Groupe dans le financement du commerce et la banque transactionnelle, son soutien de premier plan aux PME et aux entreprises dirigées par des femmes, ainsi que ses investissements continus dans des plateformes digitales qui élargissent l'accès au financement et améliorent l'efficacité pour les entreprises et les consommateurs. Les prix mettent enfin en lumière l'expertise d'Ecobank sur

les marchés de capitaux, notamment à travers la structuration d'instruments financiers liés à la durabilité, soutenant une croissance plus inclusive et résiliente en Afrique.

En complément des distinctions obtenues au niveau du Groupe, plusieurs filiales Ecobank ont été récompensées pour leurs performances sur leurs marchés respectifs :

- Global Finance : Meilleure banque pour PME au Ghana, Meilleure banque pour le financement du commerce au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Rwanda, Meilleure banque en Gambie et au Togo,

- The Banker "Banque de l'Année 2025": Ecobank Cameroun, Ecobank Guinée équatoriale, Ecobank Gabon, Ecobank Gambie, Ecobank Guinée et Ecobank Togo.

Ces distinctions nationales illustrent la solidité des

d'orienter son avenir. Jeremy Awori, Directeur général du Groupe Ecobank, a déclaré : « Ces distinctions sont une reconnaissance forte de notre modèle panafricain et des progrès réalisés dans le cadre de notre stratégie Croissance, Transformation et Rendements. Les recevoir au cours de l'année de notre 40^e anniversaire leur confère une signification particulière. Elles témoignent de l'engagement de nos équipes à travers le continent et de quatre décennies consacrées à la construction d'infrastructures financières permettant à l'Afrique de commercer, de croître et de renforcer sa compétitivité. À l'avenir, nous restons concentrés sur le développement d'une institution technologiquement avancée, tournée vers l'avenir, et créatrice de valeur durable pour nos clients et pour l'Afrique. »

Le Groupe Ecobank est le premier groupe bancaire privé panafricain, doté d'une expertise inégalée sur le continent. Présent dans 35 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'en France, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis et en Chine, le Groupe s'appuie sur une plateforme intégrée offrant des solutions en matière de paiements, de gestion de trésorerie, de financement du commerce et d'investissement. Le Groupe emploie plus de 14 000 collaborateurs et sert plus de 32 millions de clients à travers ses activités de banque de détail, commerciale, corporate et d'investissement, via des canaux multiples, y compris digitaux.

Transformation de l'expérience client à Lomé

RAMCO et LG Electronics inaugurent la nouvelle boutique LG Assivito

Le 31 décembre 2025, à Lomé, le Groupe RAMCO et LG Electronics ont procédé à l'inauguration officielle de la boutique LG Assivito entièrement rénovée, marquant une nouvelle étape dans leur partenariat stratégique. Cette cérémonie a réuni plusieurs invités de marque, dont S.R.H. Fahmi, Ambassadeur de la République de l'Inde, ainsi que des partenaires, clients et acteurs clés du secteur, témoignant de l'importance de cette collaboration pour le marché togolais.

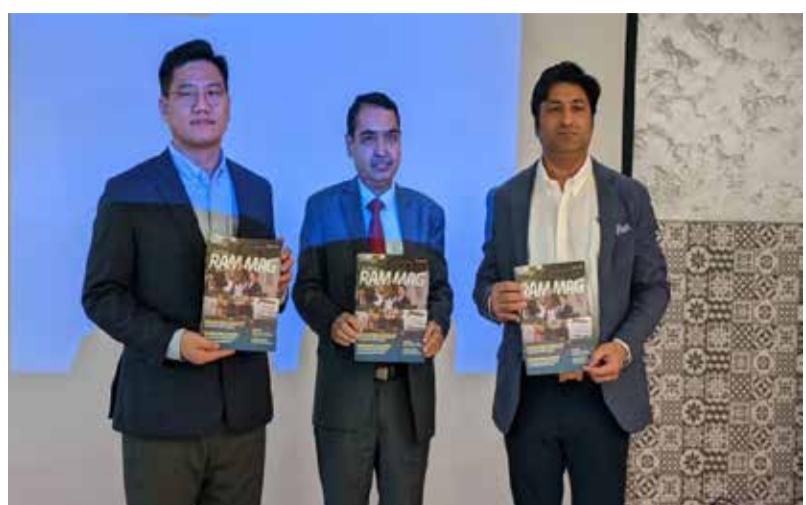
Patience SALLAH

Présent au Togo à travers cinq boutiques LG dans la capitale, le Groupe RAMCO poursuit son ambition d'offrir aux consommateurs des produits électroniques et électroménagers de classe mondiale. La rénovation du Shoppe LG Assivito s'inscrit dans cette dynamique, avec un espace moderne pensé pour allier innovation technologique, accessibilité et excellence du service client. L'objectif est clair : proposer une expérience d'achat immersive et conforme aux standards internationaux de la marque LG.

À cette occasion, M. Anil Vohra, Directeur Général du Groupe RAMCO, a également présenté

RAM MAG, un magazine institutionnel conçu pour célébrer les 50 ans d'existence de l'entreprise. Cette publication retrace l'histoire du Groupe, met en lumière ses réalisations majeures et réaffirme son engagement durable envers le développement économique et

commercial du Togo. L'inauguration a par ailleurs permis de mettre en avant les innovations de LG Electronics en matière d'efficacité énergétique. Les technologies inverter, reconnues pour leur faible consommation d'énergie et leur performance accrue, occupent



une place centrale dans l'offre présentée. Ces solutions répondent aux besoins croissants des consommateurs tout en s'inscrivant dans une logique de durabilité et de respect de l'environnement.

L'engagement en faveur d'un service après-vente de qualité a également été fortement souligné. M. Sharath Puthran, Directeur Commercial Technique de LG RAMCO, a annoncé des garanties exceptionnelles, notamment dix ans sur les compresseurs inverter et les moteurs Direct Drive, ainsi que deux services de maintenance gratuits par an pour les clients. Un espace spécialement dédié aux climatiseurs commerciaux a été aménagé dans la boutique, permettant aux visiteurs de

bénéficier de conseils techniques personnalisés dispensés par des experts.

L'inauguration du Shoppe LG Assivito rénové, combinée au lancement du magazine RAM MAG, marque un tournant important dans l'évolution du Groupe RAMCO au Togo. Cette initiative confirme la volonté de RAMCO et de LG Electronics d'innover continuellement, d'améliorer l'expérience client et de proposer des solutions technologiques fiables, performantes et durables. Les consommateurs sont invités à découvrir ce nouvel espace et à explorer l'univers LG, où la technologie de pointe s'allie à un service de qualité, au service du quotidien des Togolais.

Assemblée Générale Ordinaire

Le Patronat valide son plan d'action et son budget 2026

Le Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo) a tenu, le vendredi 18 décembre 2025, son Assemblée Générale Ordinaire, réunissant les Présidents d'honneur à l'instar de M. Kossivi D. NAKU et de M. KOUDYOYOR Anani Joseph, les membres du Conseil d'Administration, les responsables des associations professionnelles affiliées, les présidents des commissions techniques permanentes, ainsi que la Direction Exécutive.

Cette rencontre statutaire, moment clé de la vie de l'organisation patronale, était principalement consacrée à l'examen et à la validation du plan d'action et du budget pour l'exercice 2026.

Ouvrant les travaux, le Président du CNP-Togo M. Coami Sedolo TAMEGNON a rappelé l'importance stratégique de cette Assemblée Générale dans un contexte économique national et international exigeant, marqué notamment par la hausse des coûts de production, les difficultés d'accès au financement, les défis logistiques persistants

et une concurrence accrue sur les marchés. Il a salué, à cet égard, la résilience, la capacité d'innovation et l'esprit entrepreneurial dont font preuve les entreprises membres.

Dans son allocution, le Président a souligné que le plan d'action 2026 s'inscrit dans une vision claire visant à renforcer la compétitivité des entreprises, consolider les chaînes de valeur nationales, promouvoir la solidarité patronale et accroître l'impact du Patronat dans le dialogue public-privé. Les axes stratégiques retenus portent notamment sur le développement des



compétences, la promotion de l'innovation et le renforcement des partenariats institutionnels et techniques. Les membres ont également examiné le budget 2026, présenté comme réaliste, responsable et orienté vers l'efficacité. Ce budget traduit la volonté du Patronat de mieux mobiliser les ressources, d'optimiser les dépenses et de garantir la mise en œuvre effective des actions prioritaires, dans

le respect des principes de bonne gouvernance.

Au cours des travaux, l'Assemblée Générale a adopté le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2025, pris connaissance du suivi des résolutions et recommandations issues de cette rencontre, et validé l'adhésion de l'Association Nationale des Commerçants Exportateurs de Soja (ANCES-TOGO) en tant que

nouvelle association affiliée. Les différentes résolutions soumises à l'Assemblée ont été examinées et adoptées, marquant ainsi l'engagement collectif des membres à accompagner la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées pour l'année 2026.

Clôturant les travaux, le Président a remercié l'ensemble des membres, le Conseil d'Administration, les commissions techniques, la Direction Exécutive et les partenaires techniques et financiers pour leur contribution active.

Il a exprimé sa conviction que l'adoption du plan d'action et du budget 2026 pose les bases d'une année décisive pour le Patronat, les entreprises et l'économie nationale, avant d'adresser ses vœux de Noël et de Nouvel An aux participants.

La consolidation quinquennale, 99,15 % de progression en 5 ans

La BRVM clôture l'année 2025 avec une progression remarquable de 25,26 %

Malgré un contexte économique mondial toujours incertain et des défis persistants pour les économies africaines, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) termine l'année 2025 sur une trajectoire résolument positive.

Cette tendance haussière observée depuis plusieurs années se poursuit, témoignant de la résilience, de l'attractivité croissante et du rôle structurant du Marché Financier Régional de l'UEMOA pour les huit (8) pays membres.

En effet, au terme de l'exercice 2025, la BRVM affiche une croissance soutenue de ses principaux indicateurs boursiers notamment le BRVM Composite, principal indice du marché, affiche une performance positive d'environ +25,26 % confirmant une année de progression générale des cours des sociétés cotées ; le BRVM 30 clôture à 166,24 points, correspondant à une progression annuelle de +19,82 %, tandis que l'indice BRVM Prestige enregistre une hausse annuelle de +25,61 %, atteignant 144,25 points, illustrant l'intérêt marqué pour les valeurs de référence du marché.

Sur les cinq dernières années, l'évolution du marché actions traduit une trajectoire ascendante (2021 : +39,15 % ; 2022 : +0,46 % ; 2023 : +5,38 % ; 2024 : +28,89 % ; 2025 : +25,26 %), malgré un environnement international exigeant. Ainsi, entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2025, l'indice BRVM Composite

est passé de 145,37 points à 345,75 points, enregistrant une hausse cumulée de 99,15 %. Cette performance quinquennale traduit parfaitement la capacité de résilience, de valorisation et d'attractivité durable du marché régional sur la période.

La capitalisation boursière du marché des actions a poursuivi sa montée avec un niveau, au 31 décembre 2025, de 13 330,71 milliards de Francs CFA en hausse de 32,27 % par rapport à 2024, traduisant une dynamique de croissance soutenue de ce marché.

En parallèle, le marché obligataire demeure un canal essentiel de financement à long terme des économies de l'Union, avec une capitalisation de 11 450,61 milliards de Francs CFA qui, cumulée à celle des actions, place la capitalisation globale de la BRVM à un niveau record proche de 24 781,32 milliards de Francs CFA, représentant 18,37 % du PIB de l'UEMOA.

Ces résultats montrent une progression de l'activité du marché et des transactions enregistrées tout au long de l'année. En effet, le volume des titres échangés a atteint 269 560 592 titres en 2025, contre 128 919 368 titres en 2024, soit une hausse exceptionnelle de

LA CONSOLIDATION QUINTENNALE 99,15 % de progression en 5 ans



+109,09 %, témoignant de l'accroissement de la liquidité et de la consolidation de la culture boursière dans notre Union. Quant à la valeur des transactions sur l'année 2025, elle s'est établie à 351 292 910 484 FCFA, contre 461 530 599 968 FCFA l'année précédente, soit une baisse de 23,89 %.

Toute cette embellie enregistrée en 2025 par la BRVM, a été également soutenue par une nouvelle admission à la cote, celle de la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce du Bénin (BIIC) avec une capitalisation à l'introduction de 323,45 milliards de Francs CFA.

Parallèlement, au-delà des performances chiffrées, l'année 2025 a été marquée par des avancées importantes en matière d'innovation : la mise en œuvre effective

du BRVM Composite Total Return, la révision de la classification sectorielle, le renforcement de la transparence du marché avec la publication d'une Instruction sur le Profit Warning, l'amélioration continue des outils analytiques et l'avancée des projets structurants notamment, le marché des produits dérivés ainsi que l'exploration de nouvelles classes d'actifs (ETF, indices ESG, etc.) dans la sous-région.

Au regard des indicateurs disponibles et du classement continental, la BRVM confirme sa cinquième place parmi les principales places boursières d'Afrique, se distinguant par sa croissance soutenue, son attractivité et la diversité de son univers d'investissement.

Fort de ces acquis, 2026

s'ouvre sous de bons auspices avec la poursuite des efforts visant à renforcer l'attractivité du marché, à approfondir sa liquidité, à

développer de nouveaux produits et à consolider le rôle de la BRVM en tant qu'infrastructure financière essentielle au service du développement socio-économique de l'Union.

La BRVM tient à remercier vivement : les Plus Hautes Autorités des États membres de l'Union, l'AMF-UMOA, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), les Sociétés de Gestion et d'Organisation (SGO), tous les autres acteurs du marché, les émetteurs obligataires, les sociétés cotées, ainsi que l'ensemble des investisseurs institutionnels et particuliers, régionaux et internationaux. Leur engagement constant et leur confiance ont grandement contribué à ce succès collectif.

superamco!

Les courses faciles

vendredi 2 janvier 2026

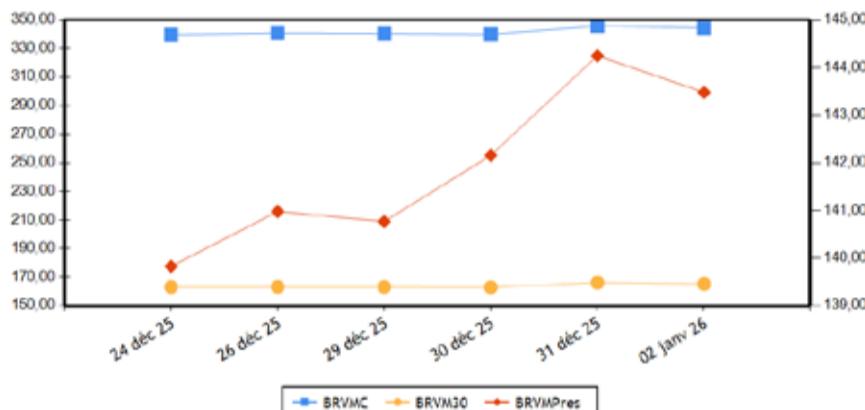
N° 1

BRVM COMPOSITE	344,48
Variation Jour	-0,37 %
Variation annuelle	-0,37 %

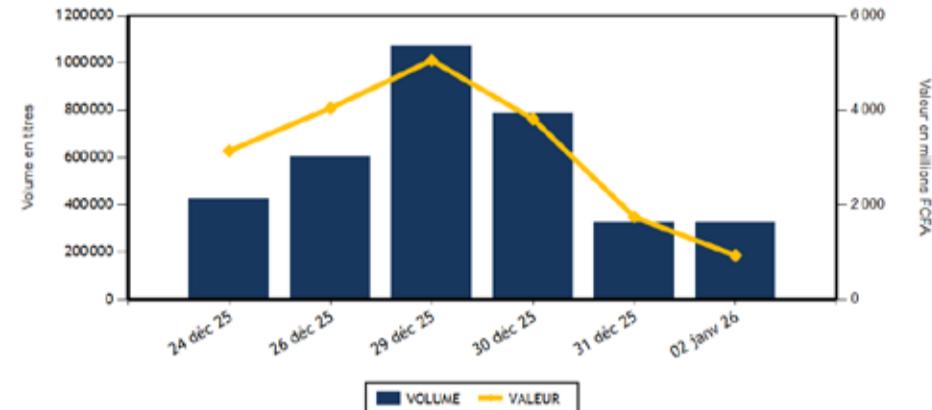
BRVM 30	165,32
Variation Jour	-0,55 %
Variation annuelle	-0,55 %

BRVM PRESTIGE	143,48
Variation Jour	-0,53 %
Variation annuelle	-0,53 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	13 281 855 595 501	-0,37 %
Volume échangé (Actions & Droits)	321 655	34,43 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	876 035 141	-2,30 %
Nombre de titres transigés	47	2,17 %
Nombre de titres en hausse	11	-50,00 %
Nombre de titres en baisse	27	50,00 %
Nombre de titres inchangés	9	50,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	11 450 614 343 356	0,00 %
Volume échangé	5 834	-93,42 %
Valeur transigée (FCFA)	56 677 310	-93,33 %
Nombre de titres transigés	1	-94,74 %
Nombre de titres en hausse		-100,00 %
Nombre de titres en baisse		-100,00 %
Nombre de titres inchangés	1	-83,33 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
EVIOSYS PACKAGING SIEM CI (SEMC)	750	7,14 %	7,14 %
ERIUM CI (Ex AIR LIQUIDE CI) (SIVC)	1 680	6,33 %	6,33 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	3 940	5,07 %	5,07 %
ORAGROUP TOGO (ORGTO)	2 485	3,54 %	3,54 %
NESTLE CI (NTLC)	10 995	3,24 %	3,24 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NEI-CEDA CI (NEIC)	1 110	-7,50 %	-7,50 %
SAFCA CI (SAFC)	3 175	-3,93 %	-3,93 %
SETAO CI (STAC)	1 280	-3,40 %	-3,40 %
BERNABE CI (BNBC)	1 365	-3,19 %	-3,19 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	1 395	-2,45 %	-2,45 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	143,48	-0,53 %	-0,53 %	35 741	596 028 620	10,55
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	217,75	0,05 %	0,05 %	285 914	280 006 521	13,68

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	132,65	-0,37 %	-0,37 %	321 655	876 035 141	11,74

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	94,05	-0,90 %	-0,90 %	6 712	100 749 475	9,59
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	170,29	-1,58 %	-1,58 %	12 310	19 476 500	58,73
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	145,91	0,03 %	0,03 %	128 861	569 082 536	9,61
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	215,92	-0,07 %	-0,07 %	8 318	26 880 150	11,51
BRVM - INDUSTRIELS	6	132,35	0,02 %	0,02 %	156 626	137 762 165	8,18
BRVM - ENERGIE	4	110,99	0,07 %	0,07 %	2 600	5 719 785	13,74
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	107,19	1,22 %	1,22 %	6 228	16 364 530	9,58

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	11,74
Taux de rendement moyen du marché	7,61
Taux de rentabilité moyen du marché	9,01
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	181
Volume moyen annuel par séance	327 489,00
Valeur moyenne annuelle par séance	932 712 451,00

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	4,21
Ratio moyen de satisfaction	15,31
Ratio moyen de tendance	363,36
Ratio moyen de couverture	27,52
Taux de rotation moyen du marché	0,03
Prime de risque du marché	2,76
Nombre de SGI participantes	33

Ghana

Afreximbank enterre sa hache de guerres sur le différend financier qui menaçait la trajectoire macro-économique

(CROISSANCE AFRIQUE) - Au Ghana, les autorités nationales, en étroite collaboration avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ont officiellement mis fin à un différend financier délicat qui menaçait non seulement la trajectoire de redressement macroéconomique de la capitale, Accra, mais aussi l'équilibre fragile du financement du développement à travers le continent africain.

En effet, les deux parties ont annoncé avoir réussi, avec satisfaction mutuelle, à résoudre les questions complexes et épineuses relatives à une facilité de crédit substantielle s'élevant à 750 millions de dollars américains, ce qui équivaut à environ 417,8 milliards de francs CFA, un accord qui avait été paraphé en 2022. Cette avancée positive pave ainsi la voie à la poursuite d'un partenariat stratégique entre le Ghana et Afreximbank, qui est crucial pour le développement économique durable du pays. Dans un communiqué succinct mais significatif publié ce 25 décembre, le ministère ghanéen des Finances, en coordination avec Afreximbank, a chaleureusement salué ce règlement, qui permettra non seulement de préserver l'esprit de coopération en faveur du programme de développement ambitieux du Ghana, mais également d'assurer la stabilité nécessaire pour des initiatives futures. Cependant, les détails financiers précis de cet accord n'ont pas été divulgués, une discréetion qui témoigne de la sensibilité entourant ce dossier, tant les enjeux financiers et économiques dépassent largement le cadre bilatéral, reconnaissant ainsi l'impact potentiel de cette entente sur l'ensemble du continent africain et les nombreux défis liés au financement du développement.

Le litige s'était cristallisé dans le sillage du défaut de paiement survenu au Ghana en décembre 2022, accompagné de l'accord de soutien conclu avec le Fonds monétaire international

(FMI), une institution clé pour la stabilité économique mondiale. Engagé dans une vaste restructuration de sa dette, la capitale ghanéenne, Accra, avait pris des mesures significatives en renégociant environ 13 milliards de dollars d'euro-obligations, en additionnant 5,1 milliards de dollars de prêts bilatéraux, ainsi qu'en prenant en compte plus de 200 milliards de cedis de dette intérieure, ce qui illustre l'ampleur et la complexité de la situation financière du pays.

C'est dans ce contexte particulièrement chargé en enjeux économiques et financiers que le gouvernement ghanéen avait cherché à inclure la créance d'Afreximbank – une institution bancaire multinationale dédiée au financement du commerce en Afrique – dont la valeur était estimée entre 750 et 768 millions de dollars, selon les différents instruments financiers utilisés, dans le périmètre de sa restructuration. La banque panafricaine s'y était fortement opposée, invoquant avec détermination son statut de créancier privilégié, qu'elle estime comparable à celui des institutions de Bretton Woods, telles que le FMI ou la Banque mondiale, qui jouent également des rôles cruciaux dans la gestion de la dette des pays. « Le gouvernement ghanéen ne considère pas Afreximbank comme un créancier privilégié », avait alors affirmé le ministre des Finances, Cassiel Ato Forson, soulignant que cette dette faisait l'objet d'un débat intense sur la priorité des créanciers et des implications fondamentales pour l'avenir économique du pays, dans un climat de tensions croissantes

au sein de la communauté financière internationale. Ce désaccord n'était pas sans conséquences systémiques, et ses effets pouvaient être ressentis bien au-delà des frontières immédiates de la situation. Il avait en effet contribué à fragiliser la perception du risque entourant Afreximbank, une institution cruciale dans le financement des échanges commerciaux et des infrastructures vitales pour le développement du continent africain. Ce climat de méfiance était suffisamment nuisible pour inciter l'agence de notation Fitch Ratings à abaisser en juin sa note de crédit à long terme à BBB-, une décision qui a été rapidement suivie par une réaction similaire de la part de Moody's, soulignant le consensus inquiétant au sein du secteur des agences de notation financières. Résultat : un renchérissement inévitable du coût de financement pour Afreximbank, une institution clé qui envisageait de lever près de 10,9 milliards de dollars sur les marchés pour soutenir des initiatives de développement essentielles pour l'Afrique.

L'affaire ghanéenne, loin d'être un cas isolé, faisait également écho à des tensions similaires observées avec d'autres pays, notamment la Zambie, mettant en lumière des motifs récurrents qui affectent la stabilité régionale. Ce contexte soulevait une question centrale qui préoccupait les acteurs du secteur : comment, en pratique, aborder la question de la dette des institutions financières multinationales africaines dans le cadre des restructurations souveraines qui semblent de plus en plus nécessaires ? Cette situation complexe était décrite comme



une « zone grise », selon les termes de Thomas Moatti, un analyste de Lazard, mettant en exergue les ambiguïtés et les défis au sein de l'architecture internationale de l'allègement de la dette. Une situation qui nécessite des solutions innovantes et une collaboration plus forte entre les pays africains et les institutions financières internationales pour éviter qu'une crise ne s'aggrave et n'affecte négativement le développement de la région. Bien que les modalités spécifiques du règlement demeurent sous le sceau de la confidentialité, le message politique qui en découle est indéniablement limpide et explicite. Afreximbank a fermement affirmé que « le déblocage de cette impasse permettra aux deux parties de poursuivre leur partenariat en faveur du programme de développement du Ghana », soulignant ainsi l'importance cruciale de cette entente pour la poursuite des efforts de développement économique dans le pays. Pour la capitale ghanéenne, Accra, cet accord représente une avancée significative, car il atténue un facteur d'incertitude majeure qui pèse sur son processus de redressement économique, un processus qui a été mis à l'épreuve par divers défis financiers dans la région. Du point de vue d'Afreximbank, cet accord est également d'une importance capitale, car il contribue à préserver son statut institutionnel au sein de la communauté financière internationale, tout en renforçant sa capacité à mobiliser des ressources à grande échelle, essentielles pour soutenir des projets de développement ambitieux. Cependant, les dirigeants d'institutions financières africaines mettent en garde contre les équilibres délicats qui sont en jeu dans ce contexte économique complexe. Samaila Zubairu, président de l'Alliance des institutions financières multinationales africaines, alerte sur le risque qu'imposer des pertes à ces banques, qui doivent déjà emprunter à des coûts souvent prohibitifs, pourrait avoir pour conséquence d'augmenter considérablement le prix du financement du développement pour l'ensemble du continent africain. Une aggravation de cette situation pourrait donc se révéler problématique pour la capacité des pays africains à financer leurs projets de développement, mettant ainsi en péril des progrès déjà réalisés.

Dans cette optique, la résolution du différend entre le Ghana et Afreximbank pourrait également se révéler être un exemple inspirant et une référence implicite pour d'éventuelles restructurations semblables qui pourraient émerger à l'avenir dans d'autres pays africains confrontés à des défis similaires.

Compte rendu du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est tenu ce mardi 30 décembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil. Au cours de cette séance, le Conseil des ministres a examiné et adopté trois projets de loi et trois décrets. Il a également abordé des questions d'actualité nationale et procédé à des nominations.

1. Au titre des projets de loi

1.1. Le Conseil des ministres a successivement examiné et adopté

- Le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire,
- Le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique,
- Et le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

Ces conventions offrent un cadre juridique harmonisé, favorisent le partage d'informations, de bonnes pratiques et d'expertises, et améliorent la capacité nationale de prévention, de réponse et de gestion des situations d'urgence. Elles contribuent enfin à protéger la population, l'environnement et les infrastructures.

L'adhésion à ces trois instruments juridiques internationaux permet au Togo de renforcer de manière cohérente son cadre national de sûreté, de sécurité et de préparation aux urgences radiologiques. Elle garantit l'accès rapide à l'assistance internationale,



une notification précoce et transparente des accidents nucléaires, ainsi qu'une coopération renforcée contre les actes malveillants.

Ces textes s'inscrivent dans la vision nationale d'une coopération renforcée sur le plan international en matière d'utilisation du nucléaire civil dans divers domaines comme ceux de la santé, de l'énergie, de la recherche scientifique, de l'agriculture, de l'industrie et de la formation.

Le Togo s'est doté d'un arsenal juridique relatif au nucléaire en adoptant la loi n° 2020-006 du 10 juin 2020 sur l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire ainsi que ses textes d'application.

Le Togo est membre de l'AIEA depuis 2012. Son élection récente au Conseil des Gouverneurs de l'Agence, pour la période 2025-2027, confère à notre pays une responsabilité accrue en matière de respect et de promotion des normes internationales de sûreté, de sécurité et de gouvernance du nucléaire.

2. Au titre des décrets

2.1. Le Conseil des ministres a adopté un décret accordant grâce présidentielle.

Faisant suite à l'annonce faite par le Président du Conseil dans son adresse du 02 décembre dernier

sur l'état de la Nation devant le Parlement, cette mesure bénéficie à mille cinq cent onze (1.511) condamnés qui recourent immédiatement la liberté.

Parmi eux, certains purgeaient une longue détention, d'autres étaient incarcérés pour délits mineurs, d'autres encore sont âgés et en fin de peine, et enfin les condamnés gravement malades.

Par son caractère humaniste, cette mesure relevant des prérogatives exclusives du Président du Conseil contribuera à renforcer la joie des périodes de fête dans les familles concernées, de même qu'à désengorger les institutions pénitentiaires et permet à notre pays de tenir ses engagements internationaux en matière de justice et de droits humains.

2.2. Le Conseil des ministres a adopté le décret portant autorisation de changement de contrôle indirect du Groupe Vivendi Africa (GVA) Togo.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la régulation du secteur des télécommunications et vise à assurer la continuité des activités de l'opérateur dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le groupe Vivendi SE a entrepris une restructuration interne de ses entreprises, à l'issue de laquelle sa filiale Vivendi Africa Togo

(GVA Togo) enregistre une modification de sa structure actionnariale.

De ce fait, Vivendi Africa SAS, actionnaire directe de GVA Togo voit ses titres transférés au groupe Canal+.

Aux termes des dispositions réglementaires applicables en la matière, ce changement de contrôle indirect requiert la prise d'un arrêté ministériel, lui-même subordonné à l'adoption d'un décret en Conseil des ministres.

2.3. Le Conseil des ministres a adopté un décret portant reconnaissance de la désignation de chefs de cantons par voie de consultation populaire et par voie de succession coutumière.

Quinze gardiens des us et coutumes, issus de toutes les régions de notre pays, se voient ainsi reconnus par décret, conformément aux dispositions de la loi relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels.

3. Au titre des nominations

Le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

Au ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières, le Colonel Pidassa Bakaï est nommé préfet de Kpendjal

Ouest.

Au ministère du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire, Madame Bandjiak Mafiti est nommée directrice de cabinet.

4. Au titre des divers

Le ministre délégué en charge de l'eau et de l'assainissement a rendu compte au Conseil des ministres de la situation de l'approvisionnement en eau dans la région de la Kara. Plusieurs mesures d'urgence et de moyen terme sont prises pour remédier à la pénurie résultant des changements climatiques et de la faible pluviométrie de l'année, ayant entraîné une baisse sensible des volumes d'eau disponibles pour alimenter le réseau de distribution.

Le Président du Conseil a instruit le gouvernement d'accélérer la prise des mesures idoines pour soulager les populations affectées et apporter une solution durable pour la desserte en eau de toutes les localités. Une équipe opérationnelle du ministère de l'eau et de l'assainissement entame ce jour même une mission d'appoint itinérante pour réaliser des forages dans plusieurs villes, notamment Dapaong, Mango, Kara et Datcha.

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a informé le Conseil des ministres de la réception d'une question ouverte de l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de la Constitution, et portant sur les difficultés d'approvisionnement en eau dans les régions de la Kara et des Savanes.

Fait à Lomé, le 30 décembre 2025

Happy
New Year
جذل

2026



Votre confiance est notre plus grande richesse!
Nous sommes honorés de cheminer à vos côtés.

Ramco

superamco[®]
Les courses faciles

MAHARAJA



LG